

En couple et handicapés

Repères pour accompagner les personnes
en situation de handicap intellectuel

Bertrand Morin

DUNOD

Photo de couverture : © Miriam Dörr, fotolia.com

Les dessins intérieurs ont été réalisés par Ludovic Carpentier.

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2015

5 rue Laromiguière, 75005 Paris
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-074635-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Remerciements à Geneviève Miral
pour la relecture et les corrections de ce document ;
aux participants du groupe de travail sur l'accompagnement des couples :
Muriel Pequery, Sabine Chatroussat, Florence Lecuyer, Fabien Morelle.*

■ SOMMAIRE

Introduction	1
1. Qui sont les personnes concernées ?	3
2. Former un couple	23
3. Les obstacles	43
4. La construction du couple	95
Conclusion	151

ANNEXES

1. Formation en interne sur les émotions et l'intimité	155
2. Attitude éducative devant une situation de rupture	157
3. Textes de loi utiles	159
4. Construire une charte associative	165
5. Ressources	169

Bibliographie	175
Table des matières	177

■ INTRODUCTION

LES PERSONNES en situation de handicap, quels que soient leur degré et leur type de handicap ont une capacité à la réflexion, au dialogue, à la décision. Mieux, elles sont beaucoup plus conscientes de leurs possibilités et de ce qui est bon pour elles, que ce qu'on imagine. Elles n'ont besoin de tiers que pour les accompagner afin d'avancer dans leur réflexion, les aider à surmonter certaines difficultés, notamment par des suppléances matérielles et physiques, et parfois leur permettre de réaliser leurs aspirations.

Nous avons besoin d'elles parce qu'elles sont un miroir de la société, elles nous apprennent beaucoup sur la vie, elles peuvent même être très en avance sur leur temps parce qu'elles sont libérées de nombreuses contraintes sociales ou sociétales.

Nous les avons vues depuis de nombreuses années se transformer, s'épanouir dans une société de plus en plus inclusive. Leur manière d'être parents nous a tout d'abord interrogés, nous avons essayé de contribuer à la réflexion et de faire des propositions, notamment en mettant en avant des formes de parentalité partagée. Naturellement, la question du couple s'est ensuite posée. C'est en essayant d'ordonner ce qui fonde le couple que nous avons pu nous interroger sur les particularités affectives des personnes en situation de handicap, mais surtout découvrir à quel point elles sont désormais le fruit de la société dans laquelle elles évoluent et, par conséquent, assez semblables à leur génération.

Ces réflexions ne sont pas scientifiques, anthropologiques, psychologiques ou philosophiques. Elles sont le fruit d'observation, de recherche, d'analyses de nombreux entretiens avec des personnes en situation de handicap et des professionnels. Elles n'engagent que leur auteur et elles n'ont pour seul but que d'aider à réfléchir et donner quelques pistes éducatives.

■ CHAPITRE 1

Qui sont les personnes concernées ?

ELLES SE SONT RENCONTRÉES à l'ESAT, en vacances adaptées, dans la salle de danse, lors du stage au foyer d'hébergement ou encore sur Internet. Elles ont plus ou moins décidé d'être ensemble, elles sont attirées l'un vers l'autre, elles vont se revoir.

Elles doivent déployer beaucoup d'inventivité pour se voir. À l'ESAT, il n'est pas question de rester ensemble : c'est un lieu de travail. Le foyer d'hébergement n'accepte de recevoir l'ami qu'à certaines heures, et rarement la nuit ; la famille ne veut pas entendre parler de relation ; les lieux publics ne sont pas adaptés pour l'intimité.

Lorsqu'elles ont une certaine autonomie, elles vivent très vite en couple. Elles sont fières de montrer qu'elles vivent en appartement, qu'elles se débrouillent dans la vie, qu'à deux la vie est belle.

Pour la plupart, elles n'ont vécu en famille que très peu de temps. Une partie non négligeable d'entre eux y a subi des sévices, certaines ont même été retirées de leur milieu familial. Elles ont pu connaître des familles décomposées, recomposées, des foyers, des familles d'accueil, quelquefois même la rue.

On leur a demandé d'être autonomes très vite parce que l'Aide sociale à l'enfance ne pouvait les accueillir après 18 ou 20 ans. Ou,

lorsqu'elles étaient plus lourdement handicapées, on n'a pas toujours eu le choix de la place la plus adaptée tant les listes d'attentes sont longues.

Tout juste autonomes, ou en foyer d'hébergement, ou encore en famille, elles tentent de construire une vie de couple. Elles ont reçu peu de codes sociaux, ont souvent des difficultés avec la frustration, les obligations et interdits, elles font donc avec ce qu'elles sont, ce qu'elles ressentent, leurs limites, mais surtout leur capacité à aimer sans tabou.

Toutes formes de situation se retrouvent.

Elles sont bien ensemble, elles se voient dès que possible mais ne vivent pas dans le même logement. Elles vivent ensemble, ont besoin de contacts physiques, mais pas de relations sexuelles. Elles ont chacune un logement et ne se retrouvent que de temps en temps pour passer la nuit ensemble. Elles sont dans le même logement ou le même établissement et vivent dans deux chambres séparées. Elles ont un enfant qu'elles élèvent aussi bien que possible. Leurs enfants respectifs sont confiés en famille d'accueil, ou en établissement, elles les voient en visite médiatisée, elles sont fières d'eux, elles en parlent souvent. Elles ne se stabilisent pas, changent fréquemment de partenaire. Elles sont victimes d'agressions, elles connaissent l'alcool, la drogue, leur logement est souvent occupé par des tiers. Elles ne sont pas très éloignées de la construction des autres familles dans la société. Leur mode de vie peut nous interroger, on souhaiterait les aider à être dans nos normes sociales.

Comme toutes les étrangetés, on les caricature, on les rejette, on aimerait les remettre dans le moule commun.

Le XX^e siècle a vu apparaître des situations humaines nouvelles : la durée de vie s'est considérablement allongée, la période adolescente a été découverte et dure de plus en plus longtemps, la sexualité s'est déconnectée de la procréation.

L'être humain s'est adapté à chacune de ces nouveautés qu'il intègre progressivement. Les pratiques ont évolué la plupart du temps bien avant la morale ou la loi si bien que sur bien des sujets relatifs à l'affectivité, la sexualité ou la famille, la manière de penser ou les valeurs